



Laboratoire de droit d et nouvelles tec

COLLOQUE - DROIT(S) ET STREET ART - DE LA TRANSGRESSION À L'ARTIFICATION

Ce colloque aborde les nombreuses problématiques juridiques liées au street art telles que la qualification des oeuvres, les conditions de protection de l'oeuvre, de l'artiste...

Co-organisée par madame Géraldine Goffaux-Callebaut avec l'IRDA, avec le soutien du Labex ICCA, de l'IDEP (Paris Sud), du CRJ (La Réunion), de Lextenso et de Juris Art.

« Le street art interroge différentes branches du droit. Une première série de difficultés tient à la qualification de l'intervention de l'artiste : s'agit-il d'un délit de graffiti ou d'une œuvre de l'esprit ? Faut-il distinguer les graffitis des tags ? Si œuvre il y a, qui est propriétaire de l'œuvre : l'artiste ou le propriétaire du support ? Comment s'applique le droit moral de l'auteur pour ces œuvres souvent anonymes ? Le propriétaire du support peut-il détruire l'œuvre ou la vendre ? Quelles sont les conséquences du caractère

éphémère de l'œuvre ? Le droit de la propriété intellectuelle permet-il de protéger l'artiste ? Pour répondre à ces questions, le colloque entend confronter les points de vue de toutes les parties prenantes afin de permettre une meilleure compréhension de ce phénomène ».

> Télécharger le programme [PDF - 506 Ko]